

Lettre du Président

La lettre aux cotisants de la Carmf.

Éditorial du Président 2026 : augmentation ... des droits



Chères consœurs, chers confrères,

Je vous présente tout d'abord tous mes vœux pour 2026. Je vous souhaite la meilleure santé possible, ainsi que sérénité et bonheurs tant sur le plan personnel que professionnel ou familial.

Changement d'assiette

Cette année sera marquée par la mise en place du changement d'assiette sociale. Cette mesure a deux vertus : elle simplifie le calcul des cotisations et elle rétablit l'équité face à la CSG entre les différents modes d'activité, salariat et profession libérale notamment.

Comme l'État souhaitait une réforme à charge constante, des contributions sociales non attributives de droits, correspondant à 20 % environ de la CSG, vont être converties en cotisations de retraite, donc en droits futurs. Positif pour la profession, ce transfert de charge a, de plus, l'avantage de sécuriser et de renforcer notre régime complémentaire en l'abondant de quelque 160 millions d'euros annuels supplémentaires.

Pour vous, cette réforme est transparente et vous n'aurez rien à modifier à vos habitudes. Vous déclarerez vos revenus à partir du mois de mai sur le site des impôts et ces montants seront directement transmis à la Carmf. Vos cotisations seront

Ne vous étonnez donc pas de voir vos cotisations 2026 augmenter, mais n'oubliez pas que ces montants correspondent à de la CSG que vous aurez économisée.

calculées sur la nouvelle assiette de référence dès l'appel du solde 2026 pour le seul régime de base (mai-juillet 2026), puis à partir de l'appel de l'acompte de janvier 2027 pour l'ensemble de tous les régimes.

Augmentation des cotisations et des droits futurs

Avec la mise en place du changement d'assiette, la Carmf a eu à répartir le transfert de cotisation entre les régimes. Elle a souhaité que tous les régimes en bénéficient, tout en privilégiant le régime complémentaire qui représente à lui seul plus de 45 % de notre retraite moyenne. Pour ce régime, cela représente une progression des droits futurs d'au moins 13 % par année de cotisation. Ne vous étonnez donc pas de voir vos cotisations 2026 aug-

Année	Valeur du point (liquidation à 65 ans)		
	RB	RCV	ASV
2016	0,5626 €	78,55 €	13,00 €
2021	0,5731 €	80,16 €	13,06 €
2025	0,6540 €	87,57 €	13,59 €
2026	0,6599 €	88,71 €	13,59 €
2026/2016	17,29 %	12,93 %	4,54 %

menter, mais n'oubliez pas que ces montants correspondent à de la CSG que vous aurez économisée. L'ensemble de vos charges sociales restera globalement stable, en baisse pour les médecins de secteur 1, probablement en légère hausse pour les secteur 2.

Augmentation des retraites

Les prévisions de la Carmf sur l'évolution démographique du régime complémentaire se révèlent exactes. Même si nous sommes encore en déficit technique, c'est-à-dire que nous dépensons plus d'argent que nous n'en recevons, la sortie du tunnel est en vue. Nos réserves constituées depuis les années 90, jouent pleinement leur rôle et auront évité une hausse trop forte des cotisations ou une baisse insupportable de la valeur des points. Dans ces conditions, le conseil d'administration de la Carmf a pu décider de revaloriser de 1,3 % les pensions du régime complémentaire, dépassant l'inflation 2025 (-1 %). Coté régime de base, la revalorisation 2026 sera de 0,9 %. Coté ASV, après une année 2024 blanche, nous avons appris début décembre la revalorisation de 0,94 % de la valeur de service du point, rétroactive au 1^{er} janvier 2025, moins que l'inflation. Rappelons que toute revalorisation est bonne à prendre pour tous, pour les retraités et l'ensemble des allocataires bien sûr, mais également pour les cotisants, futurs retraités.

Équité intergénérationnelle

Le conseil d'administration de la Carmf a toujours préservé un rapport valeur des points/cotisations intéressant et attractif pour le régime complémentaire, ni trop généreux pendant les périodes fastes, ni trop frugal pendant les périodes moins favorables. Ce rendement instantané a oscillé entre 5 et 7 % sur les 20 dernières années, rappelons-le, sans prise de risque financier. Cette stabilité signifie que vous ne payez pas plus chers vos droits aujourd'hui que ce que vos aînés les ont payé il y a plusieurs décennies. C'est l'équité intergénérationnelle.

Confraternellement vôtre.

Cotisations et droits 2026

Régimes		Taux 2026	Taux 2025	Pour un revenu de 90 000 €	
				Évolution 2026/2025	Augmentation du nombre de points
Base ^[1]	Tranche 1 (< 1 PASS ^[2]) Tranche 2 (< 5 PASS ^[2])	8,73 % 1,87 %	8,23 % 1,87 %	+ 5,76 %	+ 5,95 %
Complémentaire	(< 3,5 PASS ^[2])	11,80 %	10,20 %	+ 15,69 %	+ 13,24 %
ASV	Cotisation forfaitaire Cotisation proportionnelle	5 751 € 4,00 %	5 556 € 3,80 %	+ 4,18 %	+ 1,39 %
Invalidité-décès		794 €	794 €	+ 0,00 %	

^[1] Hors participation Assurance maladie pour les Secteur 1 (compensation CSG).

^[2] PASS : Plafond annuel de Sécurité sociale, 48 060 € pour 2026.

À retenir

CSG -20%

Charges totales

Secteur 1

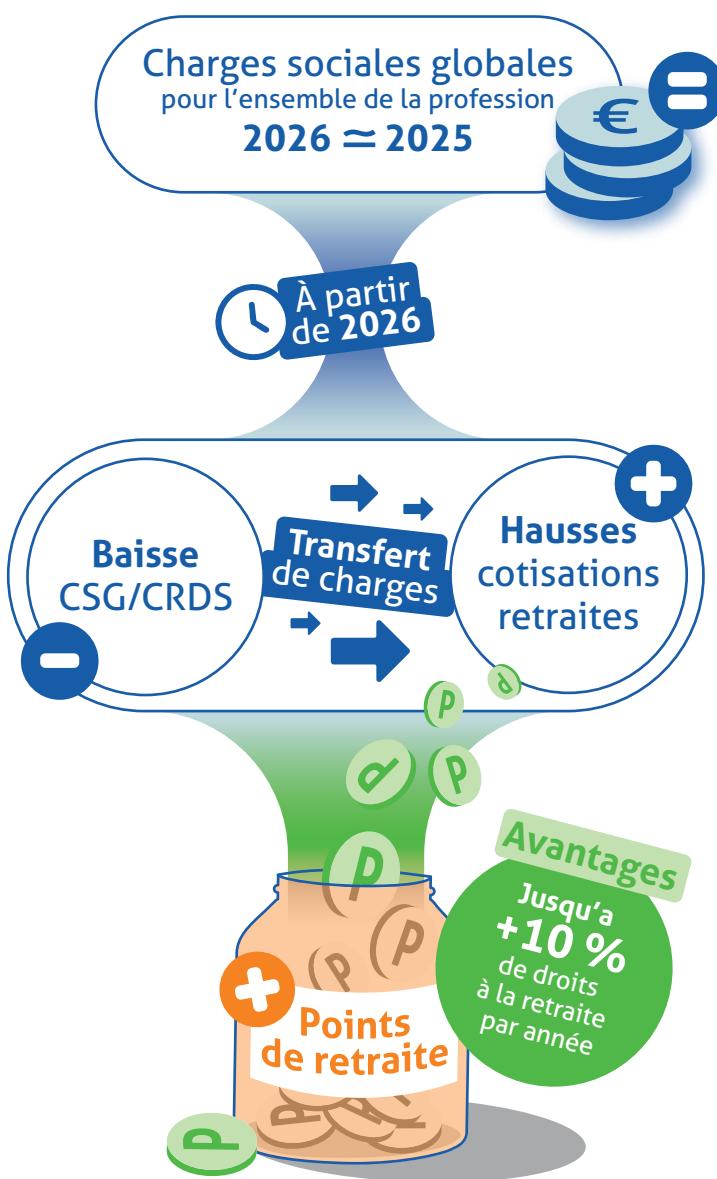
= -2% à -5%

Secteur 2

= +3% à +5%



La réforme de l'assiette sociale



Calendrier

2026

Calcul des cotisations sur la nouvelle assiette uniquement pour le régime de base (mai-juillet)

2027

Calcul des cotisations sur la nouvelle assiette pour tous les régimes

Plus d'informations

Tous les détails sur la réforme de l'assiette sociale sont disponibles dans la revue les informations de la Carmf n° 73. Consultez-la sur www.carmf.fr ou via le QR code ci-contre.

